

Année scolaire  
2021-2022

# Activités périscolaires et accueils de loisirs de la Ville d'Angers



# Les temps périscolaires

La Ville d'Angers organise l'accueil des enfants et des jeunes de 3 à 14 ans sur l'ensemble des temps périscolaires, en complémentarité avec l'école et les projets développés par les équipes enseignantes.

## La garderie périscolaire et l'étude surveillée

Un service municipal d'accueil fonctionne avant et après la classe, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville d'Angers. Il a un caractère éducatif et social.

Tous les enfants scolarisés dans une école publique peuvent bénéficier du service de garderie périscolaire et/ou de l'étude surveillée, aux horaires suivants :

- Garderie périscolaire **du matin** : 7h30-8h35
- Garderie périscolaire **du mercredi midi** : 11h45-12h30
- Garderie périscolaire **ou étude surveillée** : 16h45-17h30
- Garderie périscolaire **du soir** : 17h30-18h30

L'inscription est obligatoire pour la garderie périscolaire (voir p.12).

## Les Temps d'activités périscolaires (TAP)

Les TAP participent à la réussite éducative des enfants. Ils s'inscrivent dans la continuité des enseignements dispensés dans les écoles publiques et contribuent à l'épanouissement des enfants en développant leur curiosité intellectuelle. Ils se déroulent aux jours et aux horaires suivants :

- **en maternelle** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h45 à 14h45
- **en élémentaire** : les lundis et vendredis de 15h15 à 16h45

L'inscription est obligatoire pour les TAP (voir p.12).

## La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service public à caractère social mis en place dans toutes les écoles publiques de la Ville d'Angers. Sur délégation de la Ville d'Angers, le service de restauration scolaire est assuré par Papillote et Compagnie, qui assure la production, la livraison et le service des repas.



Renseignement : [www.papillote-et-cie.fr/](http://www.papillote-et-cie.fr/) ou 02 41 21 18 80



# Tarifs 2021-2022

Quotient familial	Garderie du matin 7h30 - 8h35	Garderie du soir 17h30 - 18h30	Garderie - Forfait journée (matin et soir)
0 - 306	0,25 €	0,25 €	0,40 €
307 - 392	0,50 €	0,50 €	0,70 €
393 - 487	0,70 €	0,70 €	1 €
488 - 596	0,90 €	0,90 €	1,25 €
597 - 706	1,10 €	1,10 €	1,50 €
707 - 799	1,30 €	1,30 €	1,75 €
800 - 999	1,50 €	1,50 €	2 €
1000 - 1274	2 €	2 €	2,40 €
1275 - 1999	2,50 €	2,50 €	2,80 €
2000 et +	2,60 €	2,60 €	3 €
Hors Angers	3 €	3 €	4 €

Seule la présence effective de l'enfant est facturée, y compris les retards constatés à la fin du service après 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et après 12h30 le mercredi. Ces dépassements d'horaire sont facturés 6 €.

Les Temps d'activités périscolaires (TAP), la garderie du mercredi midi, ainsi que la garderie ou l'étude surveillée de 16h45 à 17h30 sont gratuits.

# Les accueils de loisirs



Les accueils de loisirs sont des espaces ludiques mais aussi des lieux d'apprentissage, des espaces évolutifs de liberté, de découverte et de préparation à la citoyenneté. Ils répondent aux besoins de loisirs et aux intérêts de l'enfant. Leur mission est spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux.

Les accueils de loisirs municipaux sont proposés aux enfants scolarisés, à partir de **2 ou 3 ans et jusqu'à 14 ans**. Ils sont agréés par le service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Maine-et-Loire.

Les activités proposées sont définies au regard d'un projet pédagogique, qui fait référence à la Politique éducative locale (PEL) élaborée par la collectivité, et dont l'objectif est de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, en concertation avec les différents services municipaux et acteurs du territoire.

## L'accueil de loisirs du mercredi

La Ville d'Angers propose aux enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées d'Angers, un accueil de loisirs de rattachement (chaque école est associée à un accueil de loisirs municipal).

**> Pour connaître votre accueil de loisirs de rattachement, reportez-vous aux pages 8, 9 et 10.**

Les collégiens peuvent choisir leur accueil de loisirs, dans la limite des places disponibles (hors accueils de loisirs situés dans les locaux des écoles privées).

La Ville met en place gratuitement des circuits de bus à la sortie des écoles publiques pour emmener les enfants sur leur accueil de loisirs de rattachement, lorsque celui-ci ne se situe pas dans les locaux de l'école.





## L'accueil de loisirs des vacances scolaires

Pendant les vacances, les accueils de loisirs proposent à chaque enfant des activités ludiques, conviviales et enrichissantes. Ils ont vocation à lui donner les moyens de s'épanouir dans un groupe, de découvrir et pratiquer des activités multiples, traditionnelles ou plus innovantes et de susciter sa curiosité pour le monde qui l'entoure.

Pour les vacances, **la famille peut inscrire son enfant à l'accueil de loisirs de son choix**. L'accueil est possible à la journée ou à la demi-journée (mais facturé au prix d'une journée).

La Ville met en place gratuitement des circuits de bus permettant de desservir les accueils de loisirs les plus excentrés, tels que la Claverie, le Hutreau, Les Cabanes du lac et Grégoire-Bordillon.

## Horaires

Les mercredis ou durant les vacances scolaires, les parents peuvent amener et venir chercher leurs enfants aux horaires suivants :

	Arrivée possible entre :	Départ possible entre :
Matinée sans repas	7h30 et 9h30	11h45 et 12h15
Matinée avec repas		13h15 et 13h45
Après-midi sans repas	13h15 et 13h45	16h30 et 18h30*
Après-midi avec repas	11h45 et 12h15	

\* Départ à 17h30 maximum les 24 et 31 décembre

## Rendez-vous pédagogique

Les parents peuvent rencontrer le personnel encadrant (responsable d'unité et équipe d'animation) pour **une présentation du projet pédagogique et une visite des locaux**.

Cette rencontre est possible du lundi au vendredi, entre 7h30 et 9h et entre 17h et 18h30, **sur rendez-vous**.

Le projet pédagogique est aussi communicable sur simple demande.

# Tarifs 2021-2022

Quotient familial	Mercredis		Vacances scolaires
	Demi-journée Repas inclus	Journée Repas inclus	Journée d'accueil de loisirs ou de stage Repas inclus
0 - 306 *	2,18 € *	2,90 € *	2,90 € *
307 - 392 *	2,90 € *	3,95 € *	3,95 € *
393 - 487 *	3,53 € *	4,67 € *	4,67 € *
488 - 596	3,97 €	5,21 €	5,21 €
597 - 706	4,28 €	5,74 €	5,74 €
707 - 799	4,69 €	6,78 €	6,78 €
800 - 999	4,80 €	7,82 €	7,82 €
1000 - 1999	5,74 €	9,91 €	9,91 €
2000 et +	6,25 €	11,47 €	11,47 €
Hors Angers < ou = 600 €	6,88 €	10 €	10 €
Hors Angers > 600 €	7,31 €	13,56 €	13,56 €

\* NB : une aide du CCAS de 1 € sera déduite du tarif.

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie alimentaire constatée par la signature d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) avec la famille, et impliquant la fourniture d'un panier repas par celle-ci, un abattement de 10 % est appliqué sur la facturation.

## Annulation

**Passé le délai d'annulation (voir p.7), l'absence devra être justifiée** (certificat médical, bulletin d'hospitalisation de l'enfant ou arrêt de travail des parents) **dans un délai de 3 jours ouvrés.**

Pour transmettre votre justificatif, rendez-vous en ligne sur votre Espace parents ou en guichet, au Point info famille (hôtel de ville) et relais et mairies de quartier, ou par courrier à Mairie d'Angers - Direction Education Enfance Service Temps de l'Enfant BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02.

**Une annulation hors délai ou une absence non justifiée, ainsi que tout retard constaté à la fin du service (après 18h30) seront facturés 6 €.**

# Pensez à réserver !

Pour que votre enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, pensez à réserver ses jours de présence, en plus de son inscription (voir p. 12). Sans cela, il ne pourra pas être accueilli.



## Les accueils de loisirs du mercredi

Vous pouvez **réserver au plus tard le jeudi** de la semaine précédant l'accueil de l'enfant.

Vous pouvez **annuler au plus tard le mercredi** de la semaine précédant l'accueil de l'enfant.

## Les accueils de loisirs des vacances scolaires

Vacances scolaires 2021- 2022	Période de réservation	Délai d'annulation sans justificatif
Toussaint 1 <sup>re</sup> semaine Du 25 au 29 octobre 2021	Du 20 septembre au 18 octobre 2021	17 octobre 2021
Toussaint 2 <sup>e</sup> semaine Du 2 au 5 novembre 2021	Du 20 septembre au 25 octobre 2021	24 octobre 2021
Noël 1 <sup>re</sup> semaine Du 20 au 24 décembre 2021	Du 15 novembre au 13 décembre 2021	12 décembre 2021
Noël 2 <sup>e</sup> semaine Du 27 au 31 décembre 2021	Du 15 novembre au 20 décembre 2021	19 décembre 2021
Hiver 1 <sup>re</sup> semaine Du 7 au 11 février 2022	Du 3 au 31 janvier 2022	30 janvier 2022
Hiver 2 <sup>e</sup> semaine Du 14 au 18 février 2022	Du 3 janvier au 7 février 2022	6 février 2022
Printemps 1 <sup>re</sup> semaine Du 11 au 15 avril 2022	Du 7 mars au 4 avril 2022	3 avril 2022
Printemps 2 <sup>e</sup> semaine Du 18 au 22 avril 2022	Du 7 mars au 11 avril 2022	10 avril 2022

## Réservation et modification

Pour réserver ou modifier votre réservation, rendez-vous en ligne, sur votre Espace parents ou en guichet, au Point info famille (hôtel de ville) et relais et mairies de quartier.



# Accueils de loisirs ouverts le mercredi après-midi

Pour les enfants des écoles publiques

Votre enfant fréquente l'école :	Accueils de loisirs de rattachement (2-5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6-14 ans)
----------------------------------	---	--

## QUARTIER ROSERAIE

C. Bénier	Charles-Bénier	Le Hutreau
M. Pagnol		
J. Prévert	Les Grandes Maulévries	
Les Grandes Maulévries		
JJ. Rousseau	Jules-Verne	
C. Monet		
J. Verne		

## QUARTIERS JUSTICES / MADELEINE / SAINT-LÉONARD

R. Brossard	Adrien-Tigeot	Paul-Bert
A. Tigeot		
A. Clément	Pas d'école maternelle	
P.L Lebas	Pierre-Louis Lebas	
Volney		Pas d'école élémentaire

## QUARTIERS BELLE-BEILLE / LAC-DE-MAINE

P.M. Curie	Pierre-et-Marie-Curie	Les Cabanes du lac
R. Desnos		Pas d'école élémentaire
Montesquieu		
A. Ferraro	Bois-de-Mollières	Les Cabanes du lac
Bois-de-Mollières		
La Pérussaie	La Pérussaie	
J. Rostand		



Votre enfant fréquente l'école :	Accueils de loisirs de rattachement (2-5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6-14 ans)
----------------------------------	---	--

### QUARTIERS CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUÈRE

Condorcet	Condorcet	Condorcet
La Blancheraie	La Blancheraie	La Blancheraie
J. Cussonneau	J. Cussonneau	La Blancheraie
V. Hugo	Victor-Hugo	Victor-Hugo
Parcheminerie	Parcheminerie	Pas d'école élémentaire
M. Talet	Marie-Talet	Victor-Hugo

### QUARTIERS DOUTRE / SAINT-JACQUES / HAUTS-DE-SAINT-AUBIN / NAZARETH

G. Bordillon	Pas d'école maternelle	Grégoire-Bordillon
A. Dacier	François-Raspail	
F. Raspail		Nelson-Mandela
Descartes	René-Gasnier	
G. Philipe		Nelson-Mandela
R. Gasnier	Nelson-Mandela	
N. Mandela		

### QUARTIERS MONPLAISIR / DEUX-CROIX-BANCHAIS

H. Chiron	Henri-Chiron	La Claverie
A. Fratellini	Annie-Fratellini	
Isoret		
Larévellière		
A. De Musset	Paul-Valéry	
P. Valéry		
Voltaire	Voltaire	

# Accueils de loisirs ouverts le mercredi à la journée

Pour les enfants des écoles privées

Votre enfant fréquente l'école :	Accueils de loisirs de rattachement (2-5 ans)	Accueils de loisirs de rattachement (6-14 ans)
----------------------------------	---	--

## « OUTRE-MAINE »

SECTEUR DOUTRE / SAINT-JACQUES / HAUTS-DE-SAINT-AUBIN / BELLE-BEILLE / LAC-DE-MAINE

Saint-Jean-de-la-Barre	Saint-Paul-les-Genêts	Saint-Paul-les-Genêts
Saint-Paul-les-Genêts		
Sainte-Thérèse		
Saint-Pierre		

## « ANGERS SUD »

SECTEUR JUSTICES / MADELEINE / SAINT-LÉONARD / ROSERAIE / CENTRE-VILLE

Immaculée Conception	Sainte-Bernadette	Le Hutreau
Sainte-Bernadette		
Curé d'Ars		
Sacré-Cœur-la-Madeleine		
Sainte-Agnès		
Saint-Augustin		

## SECTEUR CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUÈRE

Bellefontaine	Bellefontaine	Bellefontaine
Saint-Laud/L'Esvière		
Sacré-Cœur-République		
Saint-Martin		

## SECTEUR MONPLAISIR / DEUX-CROIX-BANCHAIS

Saint-Antoine	Montessori	La Claverie
Notre-Dame de-la-Miséricorde		
Saint-Serge		

# Accueils de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires

Accueils de loisirs maternels (2-5 ans)

Accueils de loisirs (6-14 ans)

## QUARTIER ROSERAIE

Les Grandes Maulévries

Jules-Verne

Le Hutreau

## QUARTIERS JUSTICES / MADELEINE / SAINT-LÉONARD

Adrien-Tigeot

Les Grandes Maulévries

Paul-Bert

## QUARTIERS BELLE-BEILLE / LAC-DE-MAINE

Pierre-et-Marie-Curie

Bois-de-Mollières

Les Cabanes du lac

## QUARTIERS CENTRE-VILLE / NEY / CHALOUÈRE

La Blancheraie

Marie-Talet

Condorcet  
(mois de juillet uniquement)

La Blancheraie

## QUARTIERS DOUTRE / SAINT-JACQUES / HAUTS-DE-SAINT-AUBIN

François-Raspail

Nelson-Mandela

Grégoire-Bordillon

## QUARTIERS MONPLAISIR / DEUX-CROIX-BANCHAIS

Annie-Fratellini

Maria-Montessori

La Claverie

Durant les vacances scolaires, en cas de travaux dans un accueil de loisirs, vos enfants pourront être accueillis dans une autre structure.

> **VACANCES DE NOËL : ouverture du 20 au 31 décembre 2021 pour :**

- Les Grandes Maulévries et Le Hutreau
- La Blancheraie
- Pierre-et-Marie-Curie
- Les Cabanes du lac
- François-Raspail
- Grégoire-Bordillon
- Montessori et la Claverie
- Adrien-Tigeot

Les 24 et 31 décembre, les accueils de loisirs fermeront à 17h30 (au lieu de 18h30).

# Comment s'inscrire ?

L'inscription est obligatoire pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, mais aussi pour la garderie périscolaire et les temps d'activités périscolaires (TAP).



1

## Je choisis mon mode d'inscription

### EN LIGNE

Sur l'Espace parents, via un compte A'Tout sur a'tout.fr

OU

### AU GUICHET

- du Point info famille, à l'hôtel de ville
- dans votre relais ou mairie de quartier

2

## Je fournis les justificatifs

- Pour les allocataires : une attestation de paiement CAF/MSA\* de moins de 3 mois ;
- Pour les non-allocataires : une copie intégrale de l'acte de naissance ou livret de famille, et le dernier avis d'imposition\*.

*\*Les justificatifs de revenus permettent, selon le quotient, de bénéficier de la tarification solidaire.*

3

## J'inscris mon enfant aux activités souhaitées

**Attention : pour les accueils de loisirs, une fois l'inscription faite, il faudra réserver les jours de présence de votre enfant (voir p.7)**

> Une mise à jour de vos informations (en ligne ou en guichet) est nécessaire à chaque année scolaire.

Votre enfant sera accueilli dans les structures de la Ville sous réserve que ses vaccins soient à jour, ou que vous fournissiez un certificat médical de contre-indication.

Par ailleurs, toute information importante concernant l'état de santé de l'enfant doit être signalée dès son inscription, ou dès son arrivée sur la structure, auprès de l'animateur qui le prend en charge.

# Modalités de paiement et règlement

Après réception de l'avis de sommes à payer, vous pouvez régler soit :

- **par prélèvement automatique** (après avoir signé un mandat de prélèvement qui se renouvelle automatiquement chaque année) ;
- **par carte bancaire**, sur TIPI : [atout.angers.fr/tipianim](http://atout.angers.fr/tipianim) ou dans le réseau des buralistes partenaires (liste consultable sur le site : [impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)) ou à la trésorerie municipale située dans le hall de l'hôtel de ville ;
- **par chèque bancaire ou postal** à l'ordre du Trésor public ;
- **en espèces** (dans la limite de 300 €), auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site : [impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)).

En cas de séparation des parents, la facture est établie selon les modalités fixées lors de l'inscription. En cas d'utilisation du service par les deux parents, une attestation et un calendrier de facturation alternée doivent être obligatoirement complétés et signés par les deux parties.



## Règlement

Toute personne s'inscrivant aux activités périscolaires et extrascolaires s'engage par ailleurs à **prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter**.

Ce règlement est consultable sur : [angers.fr/education-enfance](http://angers.fr/education-enfance).

Il peut également être communiqué au format numérique ou papier sur simple demande.

# L'offre associative

En plus des accueils de loisirs municipaux, les maisons de quartiers partenaires de la Ville d'Angers proposent elles aussi une offre d'accueil en temps extrascolaire. N'hésitez pas à les contacter.

## Secteur Justices / Madeleine / Saint-Léonard

### • Accueil de loisirs Le Chêne Magique

Géré par la maison de quartier le Trois-Mâts.

> Pour les enfants de 3 à 12 ans.

Ouvert les mercredis et durant les vacances (sauf une semaine à Noël et les 2 premières semaines d'août).

33, boulevard de la Marianne à Angers  
02 41 66 02 02 / [troismats.accueil@gmail.com](mailto:troismats.accueil@gmail.com)

## Secteur Centre-ville / Ney / Chalouère

### • Accueil de loisirs du Haras

Géré par la maison de quartier Angers centre.

> Pour les enfants de 6 à 14 ans.

Ouvert les mercredis et durant les vacances (fermeture annuelle entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier, et la première semaine d'août).

3-5, allée du Haras à Angers  
02 41 86 05 05 / [contact@aca-angers.fr](mailto:contact@aca-angers.fr)

### • Accueil de loisirs de la Maison de quartier Quart'Ney

Géré par la maison de quartier le Quart'Ney.

> Pour les enfants de 6 à 12 ans.

Ouvert les mercredis et durant les vacances (fermeture annuelle entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier, et les 2 premières semaines d'août).

5-9, rue Ernest-Eugène-Dubois à Angers  
02 41 43 28 13 / [contact@quartney.fr](mailto:contact@quartney.fr)

## Secteur Monplaisir / Deux-Croix-Banchais

### • Espace jeunesse à la maison de quartier Marcelle-Menet

Géré par la maison de quartier Marcelle-Menet.

> Pour les enfants à partir de 10 ans.

Ouvert les mercredis, vendredis et samedis et durant les vacances.

Mail Clément-Pasquereau à Angers  
02 41 96 12 00 / [administration@marcellemenet.fr](mailto:administration@marcellemenet.fr)

### • Accueil de loisirs Cadet Roussel

Géré par la maison pour tous Monplaisir.

> Pour les enfants de 6 à 11 ans  
(le mercredi et le samedi pour les 11-15 ans).

Ouvert durant les vacances scolaires. Accueil les mercredis et samedis pour les plus de 11 ans.

3, rue de l'écriture à Angers  
02 41 43 84 09 / [contact@mpt-monplaisir.fr](mailto:contact@mpt-monplaisir.fr)

### • Accueil de loisirs Henri-Correau

Géré par l'association Les Banchais.

> Pour les enfants de 4 à 13 ans.

Ouvert les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

7 bis, square Henri-Correau à Angers  
02 41 60 83 43 / [accueil@banchais.fr](mailto:accueil@banchais.fr)



### • Accueil de loisirs adapté Escal

Géré par l'association Adapei 49.

> Pour les enfants de 3 à 12 ans en mixité (en situation de handicap ou non).

Ouvert les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Dans les locaux de l'école Alfred-de-Musset, 5, rue Alfred-de-Musset à Angers

02 41 22 06 70

[escal.accueildeloisirs@adapei49.asso.fr](mailto:escal.accueildeloisirs@adapei49.asso.fr)

### Secteur Belle-Beille / Lac-de-Maine

#### • Accueil de loisirs Jacques-Tati

Géré par le centre Jacques-Tati.

> Pour les enfants de 4 à 12 ans.

Ouvert les mercredis et durant les vacances scolaires.

5, rue Eugénie-Mansion à Angers

02 41 48 51 90 / [accueil@centrejacquestati.fr](mailto:accueil@centrejacquestati.fr)

#### • Accueil de loisirs L'île aux mômes et espace jeunes La ferme de la fontaine

Géré par la maison de quartier du Lac-de-Maine.

> Pour les enfants de 4 à 13 ans et de 12 à 17 ans.

Ouvert les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires (Accueil le vendredi et samedi pour les 12-17 ans).

34, rue de la chambre aux deniers à Angers

02 41 48 05 40 / [poleenfance@ilm-asso.fr](mailto:poleenfance@ilm-asso.fr) /

[polejeunesse@ilm-asso.fr](mailto:polejeunesse@ilm-asso.fr)

### Secteur Doure / Saint-Jacques / Hauts-de-Saint-Aubin

#### • Accueil de loisirs de la maison de quartier l'Archipel

Géré par la maison de quartier l' Archipel.

> Pour les enfants de 6 à 11 ans et de 11 à 15 ans

Ouvert les mercredis et durant les vacances scolaires.

11, rue Raspail à Angers pour l'accueil des 6-11 ans

19, rue de l'Abbaye pour l'accueil des 11-15 ans

02 41 24 89 10 / [larchipel.asso@orange.fr](mailto:larchipel.asso@orange.fr)

#### • Le Start

Géré par la maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin.

> Pour les enfants de 10 à 15 ans.

Ouvert les mercredis, vendredis et samedis et durant les vacances scolaires.

2, rue Daniel-Duclaux à Angers

02 41 73 44 22

[mq.hautssaintaubin@leolagrangre.org](mailto:mq.hautssaintaubin@leolagrangre.org)

### Secteur Roseraie

#### • Le centre municipal Jean-Vilar

Géré par la Ville d'Angers.

Pour les enfants à partir de 11 ans (accueil libre, ateliers, stages, sorties).

Ouvert les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et pendant les petites vacances scolaires.

1 bis, rue Henri-Bergson à Angers

02 41 68 92 50 / [centre.jean-vilar@ville.angers.fr](mailto:centre.jean-vilar@ville.angers.fr)

Besoin d'aide ?

## Point info famille

Sur place (hôtel de ville d'Angers) :  
de 9h (10h le jeudi) à 13h et de 14h à 17h30

Par téléphone du lundi au vendredi :  
02 41 05 45 80  
de 10h à 12h30 et de 14h à 16h

Sur votre Espace parents  
rubrique « Autre demande »

